

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2009

Convocation du 4 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Villes Moisan, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS :Rémy MOULIN, André QUELEN, Maryse LAURENT, Annie LABBE (donne pouvoir à Claire BRASSIER jusque l'affaire n°5), Jacques BLANCHARD, Eliane BOUGUET, Gilles LELIONNAIS, Marie-Françoise DUPLÉNNE, Jean-Pierre STEPHAN, Jean-Paul LE MEE, Albert MAHE, Jean-François ANDRIEUX, Françoise UGUEN, Michel JUHEL, Huguette DELEPINE, Annie REY, Annick MOISAN (donne pouvoir à Bruno BEUZIT jusque l'affaire n°2), Bruno BEUZIT, Claire BRASSIER, Jean-Loïc DEMONFORT, Pascale GALLERNE, Xavier BIZOT, Pierre DUVAL, Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Fabienne LAGADEUC.

ABSENTS : Christine ORAIN (donne pouvoir à Annie REY)
Anita MELOU (donne pouvoir à Jean-Pierre STEPHAN)
Ghislaine LARDOUX (donne pouvoir à Huguette DELEPINE)
Frédéric LE MENEZ (donne pouvoir à Maryse LAURENT)
Martial COLLET
Yahya EL BAROUDI

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse LAURENT

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le procès-verbal du 12 octobre 2009.

2) SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2008

Après avoir pris connaissance du rapport annuel d'activités 2008, le conseil municipal, à l'unanimité, en **PREND ACTE**.

3) PACTE FINANCIER ET FISCAL 2009-2014

M. LE MAIRE fait une présentation au conseil municipal du pacte financier et fiscal 2009-2014 proposé par Saint-Brieuc Agglomération, chaque collectivité membre étant invitée à donner son avis avant la fin novembre pour une signature devant intervenir en décembre 2009.

4) BIENS MATERIELS MIS EN REFORME

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'état de sortie de patrimoine des biens réformés pour l'année 2008.

5) ADMISSIONS EN NON VALEUR : COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **ADMET en non valeur** des factures pour un montant total de **86,20 €**.

6) PARTICIPATION AU CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE SAINTE-ANNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 27 voix**
- **et 4 abstentions (André QUELEN, Huguette DELEPINE et son pouvoir Ghislaine LARDOUX, Bruno BEUZIT)**
- **ARRETE** le montant de la participation de la ville au contrat d'association avec l'OGEC de l'école Sainte-Anne, pour l'année scolaire 2009/2010, à **73 406,40 €**.

7) DECISION MODIFICATIVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **ADOpte** une décision modificative sur le budget commune (DM n°2 bis) en vue d'annuler les inscriptions budgétaires concernant les sorties de patrimoine à titre gratuit votées au conseil municipal du 12/10/2009.

8) REMBOURSEMENTS D'ASSURANCES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** les cinq remboursements d'assurance de la SMACL suivants :

→ 2 073,88 € : vitre brisée et sol endommagé à l'école maternelle des Villes Moisan

→ 1 660,41 € : véhicule endommagé lors d'une opération de nivellement

→ 697,66 € : vitres brisées à la salle Gléan

→ 326,77 € : véhicule endommagé lors d'une opération de débroussaillage

→ 932,05 € : vitre brisée à la salle de danse de l'espace Victor Hugo.

9) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ACTION CONTRE LA FAIM »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 29 voix**

- **et 2 abstentions (Anne-Laure LE BELLEGO et Jean-Pierre HAMON)**

- **ACCORDE** une subvention de **2 000 €** à l'association « Action contre la faim » suite au séisme sur l'île indonésienne de Sumatra.

10) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010 : RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **CREE** deux postes d'agents recenseurs pour la période du 13 janvier au 27 février 2010 ;

- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs selon les montants forfaitaires comme suit :

	Montant forfaitaire brut
2 demi-journées de formation	121,22 € (60,61 € par ½ journée)
Forfait de collecte (tourné de reconnaissance et frais déplacements)	242,45 €
Forfait par feuille de logement, adresse collective ou logement non recensé	0,67 €
Forfait par bulletin individuel	1,33 €

- **PERMET** l'inscription au budget de la dotation forfaitaire versée par l'I.N.S.E.E.

11) MISE EN PLACE D'UN CONTRAT GROUPE ASSURANCES PAR LE CENTRE DE GESTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE de donner mandat** à M. le Maire, pour demander au Centre de Gestion des Côtes d'Armor de souscrire un nouveau contrat groupe d'assurances, à compter du 1er janvier 2011, pour couvrir l'ensemble des risques statutaires du personnel. Ce contrat devra être souscrit sous le régime de la capitalisation. Il est également précisé que la collectivité délibérera à nouveau pour adhérer si les conditions proposées sont satisfaisantes.

12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS AUPRES DE LA VILLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent du C.C.A.S. auprès de la Ville, pour une durée d'un an ;

- **AUTORISE** le remboursement par la Ville au C.C.A.S. des sommes correspondant au salaire brut et aux charges patronales.

13) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 27 voix**

- **et 4 abstentions (Michel JUHEL, Annie REY, Xavier BIZOT et Anita MELOU représentée par Jean-Pierre STEPHAN)**

- **MODIFIE** le tableau des effectifs au 1/12/2009, en créant un poste dans le cadre d'emplois des agents de police municipale à temps complet.

14) EDUCATEURS DE MUSIQUE : DEMANDES DE FORMATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **FIXE** le montant de la participation de la ville à **52,65 €** (2 éducateurs de musique concernés, 3 formations pour l'un et 1 formation pour l'autre) ;

- **REMBOURSE** la somme aux intéressés sur production d'un justificatif de la dépense acquittée et de l'attestation de présence correspondante.

15) MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME RUE DES CROIX : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché avec le cabinet d'études SETUR pour la réalisation d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme pour un montant de **32 110 €HT** (38 403,56 €TTC).

16) REHABILITATION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL 16, RUE DE LA MAIRIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 27 voix**
- **contre 4 (Jean-Pierre HAMON, Pierre DUVAL, Anne-Laure LE BELLEGO et Jean-Yves BERNARD)**
- **APPROUVE** l'avant-projet définitif de la réhabilitation de l'immeuble commercial, 16, rue de la Mairie ;
- **VALIDE** le coût prévisionnel définitif des travaux de **747 500 € HT** pour une surface dans œuvre de 437,40 m² ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte Monsieur GAUTIER, portant sa mission à **66 901,25 € HT**, ainsi que toutes les pièces afférentes.

17) AVENANT 1 AU MARCHE DE CREATION ET REHABILITATION DE RESEAU D'EAUX USEES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant 1 du marché avec l'entreprise SAS Vidéo Injection-Insituform pour un montant de **4 461,00 €HT**, soit 5 335,36 €TTC

18) AVENANT 1 AU MARCHE D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RD 790

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 30 voix**
- **et 1 abstention (Anne Laure LE BELLEGO)**
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant 1 du marché avec l'entreprise Eurovia pour un montant de **20 564,00 €HT**, soit 24 594,54 €TTC (pour création d'un mur en raison d'un risque de chute et de divers travaux).

19) CONVENTION DE SERVITUDES POUR UN CABLE SOUTERRAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **PREND ACTE** de la convention à intervenir avec ERDF, relative à la servitude de passage d'un câble électrique sur la parcelle BH244 appartenant à la commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.

20) CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE SECTEUR DE COETQUEN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention pour servitude de passage avec :
. Saint-Brieuc Agglomération, pour la parcelle BH230 ;
. un particulier, pour la parcelle BH40.

21) MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SECTEUR DE COETQUEN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché, pour un montant de travaux de **92 505,50 €HT**, soit 110 636,58 €TTC, avec l'entreprise Besnard TP et toutes les pièces afférentes à son exécution.

A PLOUFRAGAN, le 12 novembre 2009
LE MAIRE
Rémy MOULIN